

Arrêté

Objet : Modification du tableau des effectifs

Le Président,

Vu le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L. 313-1 et L. 452-47,

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux Centres de gestion et notamment son article 27,

Vu la délibération du conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Haute-Loire n° 2020-25 du 12 novembre 2020 donnant délégation au Président,

Considérant les besoins du service,

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} :

Le tableau des effectifs du Centre de gestion est ainsi modifié :

Grade	Situation existante		Modification apportée		Date d'effet
	Nbre de postes	Temps de travail	Nbre de postes	Temps de travail	
Adj. Adm. ppal 1 ^{re} classe	10	TC	+ 1	TC	01/12/2024

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand - 6 Cours Sablon - BP 129 - 63033 Clermont-Ferrand, dans un délai de deux mois à partir de la date de publication.



Fait à Espaly-Saint-Marcel,
le 1^{er} octobre 2024

Le Président,
Michel CHAPUIS

Publié le